

prime d'ancienneté au moment du départ à la retraite

Par jojolacharentaise, le 03/09/2016 à 14:09

bonjour, ma sœur part à la retraite en mars 2017 , elle travaille comme vendeuse dans la même boulangerie depuis 43 ans son salaire net est de 1100 EUROS PAR MOIS aura t_elle droit à une prime d'ancienneté, comment est-elle calculée ? Merci de votre réponse. Mme AGUER

Par morobar, le 03/09/2016 à 15:12

Bonjour,

Lire ici:

http://www.juritravail.com/Actualite/Calcul-retraite/Id/1299